

« Les observations faites lors de notre inspection du 10 février 2023, complétées notamment par les comptes rendus d'endoscopie des piliers, mettent en évidence une dégradation très significative de la stabilité des ouvrages. Ces éléments confirment les conclusions du rapport de 2018 du groupe d'experts internationaux coordonné par le BRGM, et indiquent que les conditions ne sont aujourd'hui plus réunies pour un déstockage. »

L'évaluation menée en 2022 par RSA, consignée dans le rapport « Evaluation de la résistance du cuvelage en fonte dans le puits Joseph » indique page 23 :

« 6.2.2 Préconisations à long terme : **Le remblayage du puits doit intervenir au plus tard dans 5 ans compte-tenu de l'état du cuvelage. Si, avant cette date, des fissures apparaissent dans le revêtement ou si la convergence du puits est constatée, il faut obligatoirement entreprendre des travaux qui permettront de stabiliser le cuvelage.** »

#### Appréciation de la Commission d'Enquête :

La commission d'enquête considère que mettre en avant l'état actuel du cuvelage n'est pas une réponse satisfaisante puisque celui-ci peut faire l'objet d'une remise en état.

#### Observations / questions de la commission

19. « En absence de confinement en 2027 :

- Quel sera la quantité d'eau polluée au fond de la mine Amélie et de Stocamine ? Base de calcul ?

Quel débit d'eau polluée arrivera dans la nappe ? Base de calcul ? »

#### Réponses du maître d'ouvrage :

Le scénario d'ennoyage prévisible en l'absence de barrières est résumé au chapitre 6.5.1. du document [55] du dossier :

« Le scénario d'ennoyage prévisible du site de stockage et des vides miniers résiduels comprend, pour le secteur ouest pris dans son ensemble, les principales étapes suivantes :

- la saumure qui remonte des travaux miniers les plus bas arrive après environ 240 ans au niveau du site de stockage ;
- la majorité de cette saumure (environ 90%) envahit le site de stockage en se chargeant localement en substances dissoutes issues des déchets ;
- après avoir totalement rempli le site de stockage, la saumure poursuit sa remontée et envahit les quartiers exploités au-dessus en moins d'un siècle ;
- la saumure remonte par les puits vers la nappe alluviale d'Alsace où elle s'épanche à un débit d'environ 3000 m<sup>3</sup>/an, soit une moyenne de l'ordre de 0,5 m<sup>3</sup>/jour par puits.

La part du débit d'épanchement qui correspond à la saumure potentiellement contaminée provient de la compaction des vides miniers résiduels sus-jacents au site de stockage, d'un volume estimé à environ 6 Mm<sup>3</sup> en fin d'ennoyage. Sur la base d'une vitesse de compaction de 0,01% par an, cela représente donc un débit de l'ordre de 600 m<sup>3</sup>/an dans le scénario de référence. »

#### Appréciation de la Commission d'Enquête :

La commission d'enquête constate que les MDPa ne prennent pas en compte un accident avant le confinement qui provoquerait l'ennoyage partiel ou total de la mine. (voir document distribué par le ministère aux élus.)

Fait le 26 juin 2023

La commission d'enquête,

Thierry TOURNIER (président)

Jean-Claude MOUTENET (vice-président)



Yves GOBILLON

Brigitte REIBEL

Jean-Luc STINTZY

